Le 28 mai 2026,

À l'attention de Monsieur Frédéric Bierry,

Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Monsieur le Président,

Monsieur, vous nous avez répondu (https://www.stop-europa-vallee.fr/courrier-elus/) au questionnement et aux remarques du Chaudron des Alternatives par courrier le 5 mai 2026 et nous vous remercions pour cette réponse.

Vous confirmez que le groupe Mack a un projet de complexes hôteliers et de constructions sur des sites naturels dans le Ried, et que les études sont en cours.

Etonnamment, vous affirmez que vos services et ceux de l'état sont « associés au cadrage en amont des études ». Cela signifierait-il que le groupe Mack ne connait pas les règles de constructibilité sur les terrains qu'il convoite ? Dans ces démarches, est-ce que les services instructeurs, au niveau de l'état et de la CEA, participent au cadrage d'un projet ? Dans une relation de construction de projet « classique », le porteur de projet recueille les informations sur les contraintes règlementaires et établit un projet en conformité avec celles-ci.

Est-ce que les services de l'état et de la CEA envisagent un aménagement « du champ des possibles » sur le plan règlementaire, au vu des zones naturelles, et technique, notamment en termes d'aménagements routiers ?

Une décision d'implantation relève du porteur de projet si et seulement si celui-ci se conforme aux règles et aux contraintes en vigueur. Est-ce que l'attention particulière que vous portez aux projets de la famille Mack pourrait donner lieu à des concessions particulières, dérogatoires au droit commun ?

Force est de constater qu'à ce jour, nombre d'acteurs locaux, qu'il s'agisse des élus ou des riverains, ignorent tout du contenu des études de faisabilité et des projets évoqués. De même, le contenu des études de l'ADIRA financées sur les fonds publics n'a été rendu public que par des indiscrétions mais n'a pas été officiellement publié. De même les réunions concernant ce projet ne sont pas celles des assemblées délibératives ayant pouvoir sur les dossiers. A ce titre ne devons-nous pas considérer que l'opacité est de mise, de la part de la CEA et de l'Etat ?

En effet, il est surprenant d'apprendre que la commission permanente de la CEA a un quelconque avis à émettre au sujet du SCOTERS, qui relève de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes concernées. S'agit-il, par cette délibération, de faire pression sur le comité directeur du SCOTERS ?

Dans ce cadre, ce qui est en cause, outre l'opacité, c'est aussi le fait que la famille Mack n'ait fait aucune déclaration quant à son lobbying en France à la HATPV, comme il y est légalement tenu.

C'est clairement ce qui est affirmé dans ce courrier il n'y a aucune mention d'intérêts financiers et personnels que vous pourriez avoir dans ce projet. Vous êtes le seul à les évoquer. Et sur la base de ces allégations personnelles, vous agitez des menaces de procès à l'encontre du Chaudron des alternatives, sans que nous ayons quelque idée de ce à quoi vous faites référence. Nous accepterons bien sûr vos explications.

Dans votre exposé, vous parlez de déontologie, sans toutefois la définir. Nous vous remercions de bien vouloir la préciser.

Ensuite, vous faites état des caractéristiques de l'activité du groupe Mack et à ses capacités. En relevant les 7 millions de visiteurs, vous n'évaluez pas l'impact carbone et les nuisances générées par cet afflux. En évoquant les salariés alsaciens, vous n'analysez pas la qualité des emplois, leur permanence et leur stabilité et l'impact des contrats temporaires sur l'assurance chômage en Alsace.

Nous restons dans l'attente de cette évaluation

Vous prétendez que l'entreprise Mack dispose « des moyens et des compétences pour réaliser un projet respectueux de l'environnement et accélérateur d'un tourisme durable en Alsace centrale ».

Au vu des épisodes précédents, et des précédents chantiers de la famille Mack, notamment à Plobsheim, nous n'avons pas pu constater que le respect de l'environnement serait un axe majeur des préoccupations de cette entreprise.

A ce jour, les développements touristiques que nous constatons, comme la surfréquentation des marchés de Noël relèvent bien de l'entrave à la vie quotidienne des cités impactées lors de ces périodes.

Vous prétendez vouloir inscrire « un tel projet dans les documents de planification à long terme pour préserver l'avenir en termes de développement territorial » en affirmant qu'il s'agit « d'un aménagement d'envergure » nécessitant « concertation, enquêtes publiques et autorisations administratives ».

Vous confirmez ainsi le caractère massif de ce projet.

Par votre réponse, vous reconnaissez

- être informé de projets d'investissement massifs de la famille Mack sur le territoire alsacien,
- disposer des éléments du dossier qui permettent à vos services, ainsi qu'aux services de l'état de mener des études approfondies,
- que ce projet nécessite des modifications conséquentes des programmes et plans locaux d'aménagement et d'urbanisme,
- avoir missionné vos services pour mener des études préalables, sans mentionner quelles délibérations du conseil départemental et de la CEA autorisent ces missions,
- Considérer qu'il y a lieu de mener un projet d'urbanisation touristique sur l'emprise agricole et/ou sur la forêt rhénane

Vous vous avancez ainsi sur le projet et prétendez que le territoire devra faire valoir son accord. Nous entendons bien aussi que la population locale soit réellement et officiellement consultée sur ce projet dans son entièreté, à savoir tant au niveau des impacts que des retombées, et ce avant tout engagement et toute planification.

A ce stade, notre opposition à ce projet particulier tel qu'il est mené aujourd'hui ne signifie pas un refus de tout projet écologique, environnemental et social en Alsace centrale mais bien que nous veillerons scrupuleusement à la pertinence et à l'innocuité de tout aménagement.

Pour nous, un document de planification à long terme doit être élaboré à partir des réels besoins de la population, de ses souhaits et de son bien-être, et non des ambitions financières du groupe Mack.

Enfin, cerise sur le gâteau, vous affirmez que le bureau des maires de la communauté de communes d'Erstein a émis un avis favorable au cours d'une réunion exceptionnelle. Ces élus ont fait l'impasse sur le débat démocratique lors d'une réunion qui n'a pas de voix délibérative. Elle n'apparait dans aucun compte rendu ni dans aucun récapitulatif de la communauté de communes. Ce genre de réunion ne saurait officiellement engager la collectivité, et a fortiori les communes concernées : nous considérons que se réclamer de cette réunion clandestine est bien un coup de force anti démocratique.

Suite à votre courrier, nous vous demandons de nous communiquer, si elles existent :

Les délibérations de la CEA ou antérieurement du conseil général du Bas-Rhin mandatant les services pour effectuer des études au bénéfice de la société Mack,

Et de nous communiquer :

- L'ensemble des prescriptions et mesures de protections environnementales, les prescriptions relatives à l'urbanisation, l'ensemble des zones et périmètres protégés sur le territoire de la communauté de communes d'Erstein Benfeld,
- Les avant-projets ou les projets communiqués par l'entreprise aux services du conseil général et de la CEA au sujet de ses projets de développements touristiques et commerciaux,

- Les réponses transmises à l'entreprise Mack par les services du conseil général et de la CEA, ainsi que le temps de travail consacré par les services à la rédaction de ces documents, ainsi que les documents qui ont pu vous être transmis par les services de l'état,
- L'enquête et les conclusions du rapport de l'ADIRA au sujet des perspectives de l'Alsace centrale, ainsi qu'un récapitulatif des délibérations ayant permis le financement de cette étude.

Au vu des développements de ce dossier, nous considérons que tout projet sur le territoire doit être précédé par une information exhaustive du public, une étude et une concertation publique sur les besoins et les attentes de la population, une consultation sur les résultats de l'étude avant de proposer un projet et de le soumettre à la population.

Pour Alternative Nature,

Le président Jean Claude Moog

Le chaudron des alternatives

Et le collectif fédéré des opposants et opposantes au projet